

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 442-1**

**PRENEZ AVIS :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 19 mars 2018, a adopté le Règlement numéro 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et remplaçant le Règlement numéro 442 concernant l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les règlements numéros 417-2 et 417-3;

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 28 MARS 2018.**  
Me Julie Waite, greffière